La splendeur de l'Église en ses évêques

« L'Église que Jésus ressuscité organise en ces jours, et qui doit s'étendre dans le monde entier, est une société véritable et complète. Elle doit donc renfermer dans son sein un pouvoir qui la régisse, et qui, par l'obéissance des sujets, maintienne l'ordre et la paix. Nous avons vu que le Sauveur avait pourvu à ce besoin en établissant un Pasteur des brebis et des agneaux, un vicaire de son autorité divine ; mais Pierre n'est qu'un homme ; et si grand que soit son pouvoir, il ne peut l'exercer directement sur tous les membres du troupeau. La nouvelle société a donc besoin de magistrats d'un rang inférieur qui soient, selon la belle expression de Bossuet, "brebis à l'égard de Pierre, et Pasteurs à l'égard des peuples". […]

« Le successeur de Pierre devait seul conserver le pouvoir apostolique dans toute son étendue, et désormais, en dehors de lui, nul pasteur légitime n'a pu exercer une autorité territoriale sans limites. Le Rédempteur n'en fondait pas moins, en créant le Collège des Apôtres, cette divine magistrature que nous vénérons sous le nom d'Épiscopat. Les Évêques, s'ils n'ont pas succédé à la juridiction universelle des Apôtres, s'ils n'ont pas reçu comme eux l'infaillibilité personnelle dans l'enseignement, n'en tiennent pas moins dans l'Église la place des Apôtres. À eux Jésus-Christ confère les clefs par le ministère du successeur de Pierre ; et ces clefs, symbole du gouvernement, ils en usent pour ouvrir et pour fermer dans toute l'étendue du territoire assigné à leur juridiction.

« Qu'elle est magnifique, qu'elle est imposante, cette magistrature de l'Épiscopat sur le peuple chrétien ! Contemplez dans le monde entier ces trônes sur lesquels sont assis les pontifes présidant aux diverses parties du troupeau, appuyés sur le bâton pastoral, symbole de leur puissance. […]

« Nous sommes dans les jours où cette divine juridiction que Jésus avait annoncée, émane enfin de son divin pouvoir. Voyez avec quelle solennité il la confère : "Toute puissance, dit-il, m'a été donnée au ciel et sur la terre : allez donc, enseignez toutes les nations." Ainsi, ce pouvoir que les Pasteurs vont exercer, c'est dans son propre fonds qu'il le puise ; il est un écoulement de sa propre autorité au ciel et sur la terre ; et afin que nous comprenions plus clairement quelle en est la source, il dit encore en ces mêmes jours : "Comme mon Père m'a envoyé, de même je vous envoie."

« Ainsi, le Père a envoyé le Fils, et le Fils envoie les Pasteurs, et cette *mission* ne sera jamais interrompue d'ici à la consommation des siècles.

Toujours Pierre instituera les évêques, toujours les évêques conféreront une partie de leur autorité aux prêtres destinés au ministère des âmes ; et nulle puissance humaine sur la terre ne pourra ni intercepter cette transmission, ni faire que ceux qui n'y ont pas eu part aient le droit de se donner pour pasteurs. »